

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 25 novembre 2009, à 12 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux (partie de séance)
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. le maire Régis Labeaume, président

Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

CE-2009-2252 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules, R.A.V.Q. 509 - A1GT2009-1007 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules, R.A.V.Q. 509.*

CE-2009-2253 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à l'entente administrative concernant la communication de renseignements conclue entre « La Société de l'assurance automobile du Québec » et la Ville de Québec - CM2009-002 (Ra-1506)

Considérant que la Ville de Québec et « La Société de l'assurance automobile du Québec » ont signé une entente administrative concernant la communication des renseignements;

Considérant que l'entente permet à la Ville de Québec d'avoir accès à certains renseignements détenus par la société aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de sa juridiction;

Considérant que la Ville de Québec entend et juge les infractions visées par la partie XXVII du Code criminel (L.C.R., 1985, c. C-46), soit les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire;

Considérant que la Ville de Québec désire avoir accès aux renseignements détenus par la société pour le traitement de ces infractions criminelles, ce que la société a accepté;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion du premier addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et « La Société de l'assurance automobile du Québec », relativement à l'entente administrative concernant la communication de renseignements, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au premier addenda joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2254 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 245 autorisant des dépenses et un emprunt de 465 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour différents projets du Plan stratégique du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-072 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 245 autorisant des dépenses et un emprunt de 465 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour différents projets du Plan stratégique* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 octobre 2009.

CE-2009-2255 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - DG2009-132 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

- madame Christiane Bois, conseillère municipale du district de La Cité-Universitaire;
 - monsieur Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.
-

CE-2009-2256 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2009-134 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale :

- monsieur François Picard, vice-président du comité exécutif;
- monsieur Patrick Paquet, conseiller municipal du district de Neufchâtel;
- madame Ginette Picard-Lavoie, conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet;
- madame Christiane Bois, conseillère municipale du district de la Cité-Universitaire;
- monsieur Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Les personnes demeurent en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant.

CE-2009-2257 Ouverture de la rue d'Érié, située sur le lot 4 062 757, de la rue Esmeralda, située sur les lots 3 910 736 et 4 062 757 et de la rue de L'Équille, située sur le lot 3 910 736, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2009-126 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue d'Érié, située sur le lot 4 062 757, de la rue Esmeralda située sur les lots 3 910 736 et 4 062 757 et de la rue de L'Équille, située sur le lot 3 910 736, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la conseillère Julie Lemieux arrive à 13 h 30.

CE-2009-2258 Règlement hors cour relativement aux dossiers portant les numéros 200-22-045135-084 (L'Union canadienne compagnie d'assurances c. Ville de Québec) et 200-17-009410-085 (Promutuel Lévisienne-Orléans, société mutuelle d'assurance générale c. Ville de Québec) - AJ2009-127 (CT-AJ2009-127) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver les deux (2) ententes de règlement hors cour, quittance et transaction entre les demanderesse et la Ville de Québec dans les présents dossiers, selon des conditions substantiellement conformes à celles des projets de règlement hors cour joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 135 000 \$ en guise de règlement complet du capital et des intérêts et d'un montant de 5 000 \$ pour les frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, Giasson et associés, à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de règlement hors cour, quittance et transaction, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

CE-2009-2259 Ouverture de la rue Adagio, située sur les lots 3 781 956 et 3 911 711 et de la rue Athéna, située sur le lot 3 911 711, tous du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-128 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Adagio, située sur les lots 3 781 956 et 3 911 711 et de la rue Athéna, située sur le lot 3 911 711, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-2260 Abrogation de la résolution CE-2005-2080 - Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à de nouvelles délégations*, R.V.Q. 1596 - AJ2009-129 (Abroge CE-2005-2080) (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2005-2080.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à de nouvelles délégations*, R.V.Q. 1596.

CE-2009-2261 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Adjudication de contrats pour le déneigement manuel de diverses surfaces - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 août 2012 (VQ-41945) - AP2009-601 (CT-2185274, CT-2185275, CT-2185276) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue d'effectuer le déneigement manuel de diverses surfaces, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41945 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétences :

- « Verdure Royale inc. », le contrat pour le lot 1 (déneigement des sentiers piétonniers et entrées électriques), pour un montant total de 109 467,30 \$ incluant les taxes;
- « Les Artisans du paysage inc. », les contrats pour le lot 2 (déneigement manuel de diverses surfaces), pour un montant total de 124 416,46 \$ incluant les taxes et pour le lot 3 (déneigement du bureau d'arrondissement et de l'église Saint-Denys), pour un montant total de 210 822,28 \$ incluant les taxes.

CE-2009-2262 Autorisation à l'Arrondissement des Rivières - Paiement de l'avis de modification numéro 2 au contrat pour le déneigement de certains stationnements de l'Arrondissement des Rivières - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40414) - AP2009-603 (CT-2185217) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement des Rivières à payer une dépense supplémentaire de 23 732,24 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Les Entreprises Robert Sansfaçon inc. », en vertu de la résolution CV-2008-1033, en date du 3 novembre 2008, pour le déneigement des stationnements de l'Arrondissement des Rivières, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2263 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif au répertoire de fournisseurs pour le service de marcheurs-signaleurs précédant les souffleuses à neige - Saisons hivernales 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-41995) - AP2009-614 (CT-2185500) — (Ra-1506)

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le vice-président Richard Côté mentionne que celui-ci lui a demandé, en son nom, de déclarer son intérêt pécuniaire dans ce dossier.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la

Ville relativement à l'approbation du répertoire des fournisseurs conformes ayant soumissionné pour les services de marcheurs-signaleurs précédant les souffleuses à neige - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, au cours des saisons hivernales 2009-2010 et 2010-2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41945 et à leur soumission respective, en date des 23 septembre et 7 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2264 Adjudication d'un contrat pour l'inspection télévisée des réseaux d'égouts sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec - Période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 (VQ-41994) - AP2009-652 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. », le contrat en vue de l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des réseaux d'égouts, au cours de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41994 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 2 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

CE-2009-2265 Adjudication d'un contrat pour la fourniture annuelle de boulonnerie noire, plaquée zinc et inoxydable et de la quincaillerie mécanique pour véhicules légers, lourds et le génie civil (36 mois) - Période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois (VQ-41798) - AP2009-653 (CT-AP2009-653) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Acklands Grainger inc. », le contrat en vue de la fourniture annuelle de boulonnerie noire, plaquée zinc et inoxydable et de la quincaillerie mécanique pour véhicules légers, lourds et le génie civil, à compter du 1^{er} novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2012, avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41798 et à sa soumission, en date du 15 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2266 Cession du contrat de « M et G Grenier » à « M et G Grenier inc. » - AP2009-664 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver la cession de tous les contrats adjudés par la Ville de Québec, de la firme « M et G Grenier » à la firme « M et G Grenier inc. », selon les conditions et les prix mentionnés aux devis et aux soumissions des contrats précédents, le tout conditionnellement à l'obtention, par la Ville, du cautionnement d'exécution et de l'attestation de l'assurance exigés de « M et G Grenier inc ».

CE-2009-2267 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules*, R.V.Q. 1588 - A1GT2009-1010 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules*, R.V.Q. 1588.

CE-2009-2268 Ouverture d'une rue à partir de la rue Collin - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2009-137 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9148-8577 Québec inc. », qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue à être nommée ultérieurement, sur une longueur approximative de soixante-quinze mètres linéaires (75 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9148-8577 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9148-8577 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9148-8577 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation

partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

CE-2009-2269 Droit de superficie consenti au « Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) » - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2009-158 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'établissement d'un droit de superficie au « Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) » sur les lots 2 994 190 et 2 994 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan préparé par monsieur Michel Bédard, le 3 mars 2003, sous le numéro 5092 de ses minutes.

Ce droit de superficie est consenti en considération de frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes et selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2270 Bail entre la Ville de Québec et « Hydro-Québec » relativement à la location d'une partie des lots 1 942 577 et 1 942 264 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - GI2009-168 (CT-GI2009-168) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « Hydro-Québec » loue, à la Ville de Québec, deux (2) parcelles de terrain connues et désignées comme étant des parties des lots 1 942 577 et 1 942 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cent-soixante-cinq mètres carrés (165 m²).

Cette location, d'un terme de cinq (5) ans débutant le 1^{er} décembre 2009, est consentie en considération d'un loyer d'un dollar, excluant les taxes si applicables, pour la période, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2271 Bail entre la Ville de Québec et « Hydro-Québec » relativement à la location d'une partie des lots 1 941 358, 1 941 384, 1 941 404 et 2 228 856 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - GI2009-169 (CT-GI2009-169) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « Hydro-Québec » loue, à la Ville de Québec, une partie des lots 1 941 358, 1 941 384, 1 941 404 et 2 228 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de onze-mille-six-cent-huit mètres carrés et sept dixièmes (11 608,7 m²).

Cette location, d'un terme de cinq (5) ans débutant le 1^{er} décembre 2009, est consentie en considération d'un loyer d'un dollar, excluant les taxes si applicables, pour la période, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2272 Modification de la résolution CV-2009-1150 - Autorisation à signer tout document concernant les projets d'infrastructures en loisir et en sport déposés auprès de deux (2) ministères du gouvernement du Québec - LS2009-057 (Modifie CV-2009-1150) (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-1150, adoptée par le conseil de la ville le 1^{er} octobre 2009, relative à l'autorisation à signer tout document concernant les projets d'infrastructures en loisir et en sport déposés auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en modifiant le nom de l'un des deux (2) programmes de subvention qui y était mentionné, soit : « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec »;
- 2° d'autoriser le greffier, M^e Sylvain Ouellet et le directeur du Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire, monsieur Guy Bélanger à signer, avec le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministères responsables, tout document ou toute entente relativement aux demandes de subvention déposées dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et du Fonds pour la stimulation des infrastructures;
- 3° de confirmer l'engagement de la Ville de Québec à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet faisant l'objet d'une entente entre la Ville et l'autorité ministérielle responsable du fonds désigné.

CE-2009-2273 Autorisation à l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'une entente pour l'utilisation, comme dépôt à neige, du terrain sis au 1700, boulevard Jean-Talon Ouest, propriété de « Services Matrec inc. » - TP2009-046 (C.T. 2186430) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à la conclusion d'une entente, entre « Services Matrec inc. » et la Ville de Québec, pour l'utilisation comme dépôt à neige d'un terrain sis au 1700, boulevard Jean-Talon Ouest, propriété de « Services Matrec inc. », jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le président du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg et le secrétaire d'arrondissement et assistant-greffier à signer ladite entente, à titre de représentants de l'Arrondissement de Charlesbourg de la Ville de Québec.

CE-2009-2274 Nomination des membres au sein du comité de supervision - Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec, R.V.Q. 1103 - DG2009-127 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer monsieur Jean-Marie Laliberté, conseiller municipal du district des Monts, à titre de membre représentant le conseil de la ville qui n'est pas membre du comité exécutif, en remplacement de madame Anne Beaulieu, au sein du comité de supervision en regard du *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, R.V.Q. 1103.

CE-2009-2275 Modification de la résolution CV-2003-0407 - Création du comité de vérification de la Ville de Québec - DG2009-129 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier l'article 3 de la résolution CV-2003-0407, adoptée le 7 avril 2003, en supprimant les mots suivants : « Deux (2) des membres sont désignés, sur la recommandation du maire, parmi les membres de son parti, un des membres est désigné, sur la recommandation du chef de l'opposition, parmi les membres du parti de l'opposition, un des membres est désigné parmi les membres du conseil qui n'appartiennent à aucun parti. ».

CE-2009-2276 Nomination des membres du comité de vérification de la Ville de Québec - DG2009-133 (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, sous réserve de l'approbation du sommaire décisionnel DG2009-129 par les membres du conseil de la ville portant sur la composition du comité de vérification, de nommer les personnes suivantes à titre de membres de ce comité :

- monsieur Richard Côté, vice-président du comité exécutif;
- madame Marie France Trudel, conseillère municipale du district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux;
- monsieur Gérald Poirier, conseiller municipal du district de Duberger-Les Saules;
- monsieur Jean-Marie Laliberté, conseiller municipal du district des Monts;
- monsieur Yvon Bussières, conseiller municipal du district de Saint-Sacrement-Belvédère.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes au sein du comité de vérification.

CE-2009-2279 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un combiné, nettoyeur d'égout et vide puisards, neuf (VQ-42004) - AP2009-661 (CT-2186320) — (Ra-1506)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Supervac 2000 (9069-4654 Québec inc.) », le contrat en vue de l'acquisition et l'installation d'un combiné, nettoyeur d'égout et vide puisards, neuf, de marque « Supervac », modèle SVCC-2020 de l'année 2010, pour un montant de 354 395,90 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de proposition 42004 en date du 26 octobre 2009.

CE-2009-2277 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels de procureur/négociateur en relations de travail (VQ-37802) - AP2009-649 (CT-2185612)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 112 875 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Cain Lamarre Casgrain Wells », en vertu de la résolution CE-2006-2440, en date du 6 décembre 2006, dans le cadre des services professionnels de procureur/négociateur en relations de travail, selon le tarif horaire soumis, conformément à l'avis de modification numéro 5 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2278 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour les travaux d'injection de l'air secondaire des buées et des boues aux fours, dans le cadre du projet de modernisation de l'incinérateur (VQ-38246) - AP2009-655 (CT-2184923)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 255 186,50 \$ incluant les taxes, au contrat adjudé à « HMI Construction inc. », en vertu de la résolution CE-2007-1312, en date du 6 octobre 2008, dans le cadre du projet de modernisation de l'incinérateur, pour l'injection de l'air secondaire des buées et des boues aux fours, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2280 Autorisation d'une dépense supplémentaire pour l'ouverture, la fermeture et l'entretien hebdomadaire des fontaines d'embellissement pour l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-40749) - AP2009-667 (CT-2186114)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 7 458,78 \$ incluant les taxes, au contrat adjudé à « Aqua Zach inc. », dans le cadre de l'ouverture, la fermeture et l'entretien hebdomadaire des fontaines d'embellissement pour l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

CE-2009-2281 Adjudication d'un contrat de services professionnels dans le cadre du projet d'installation de générateurs d'ozone dans les usines de traitement des eaux de Beauport et de Charlesbourg (VQ-42019) - AP2009-669 (CT-2186835)

Il est résolu que le comité exécutif adjudge, à « SNC-Lavalin inc. », le contrat de services professionnels en ingénierie, aux fins de la préparation des plans et devis requis pour la réalisation ainsi que la surveillance des travaux d'installation de générateurs d'ozone, dans les usines de traitement des eaux de Beauport et de Charlesbourg, pour un montant de 231 393,75 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42019 et à sa soumission en date du 3 novembre 2009.

CE-2009-2282 Autorisation du paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise en valeur de la tour d'observation du Parc nautique de Cap-Rouge - AT2009-273 (CT-2186638)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement des honoraires professionnels en architecture, au montant de 37 619,93 \$ incluant les taxes, à « Atlante architecture et design inc. », dans le cadre du projet de mise en valeur de la tour d'observation du Parc nautique de Cap-Rouge.

CE-2009-2283 Prise d'acte du plan quinquennal de main-d'oeuvre de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - A3RC2009-009

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du plan quinquennal de main-d'oeuvre 2009-2013 de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2284 Adhésion de la Ville de Québec à l'« Agenda 21 de la culture » - CU2009-092

Il est résolu que le comité exécutif autorise la signature de l'« Agenda 21 de la culture », selon les principes stipulés dans le dossier joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2285 Vente du lot 3 162 175 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - GI2009-157

Il est résolu que le comité exécutif vende à madame Martine Lebrun et monsieur Dominic Cormier, pour un montant de 15 000 \$ incluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 162 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de sept cent vingt-trois mètres carrés (723 m²), tel que montré au plan, selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 13 500 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 1 500 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-2286 Occupation du domaine public accordée au « Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) » et à la « Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) » - Arrondissement de La Cité - GI2009-159

Il est résolu que le comité exécutif autorise l'occupation du domaine public :

- 1° au « Centre hospitalier universitaire de Québec », sur une partie du lot 3 961 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie d'un mètre et 2 dixièmes (1,2 m²), montré au plan préparé en date du 4 novembre 2009, par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8355 de ses minutes et sur une partie du lot 1 314 906 du

susdit cadastre, d'une superficie de deux mètres et six dixièmes (2,6 m²), montré au plan préparé en date du 17 décembre 2007, par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7664 de ses minutes;

- 2° à la Corporation d'hébergement du Québec sur les parties des lots 3 961 731, 2 994 186 et 3 961 724 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, montré au plan préparé en date du 4 novembre 2009, par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8355 de ses minutes et sur le lot 2 994 192 du susdit cadastre, montré au plan préparé en date du 3 mars 2003, par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5092 de ses minutes.

Ces occupations du domaine public sont consenties en considération de frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, et selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte joint au sommaire décisionnel.

CE-2009-2287 Subventions dans le but de soutenir des activités de promotion, de formation et d'animation à l'endroit de personnes vivant avec un handicap en situation de loisirs - LS2009-054 (CT-LS2009-054)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention totalisant 20 000 \$ aux organismes suivants :

- « Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale », pour un montant de 10 000 \$;
- « Adaptavie inc. », pour un montant de 10 000 \$.

CE-2009-2288 Virement de fonds en vue du paiement de la location des heures de glace à ExpoCité - LS2009-060 (CT-LS2009-060)

Il est résolu que le comité exécutif autorise un virement de fonds de 150 564 \$, du poste contingent de proximité vers le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'activité 7160500 (Sports et Loisirs), relativement à la location d'heures de glace à ExpoCité.

CE-2009-2289 Versement de plusieurs subventions dans le cadre du « Programme de soutien financier aux athlètes et clubs sportifs qui participent à des compétitions canadiennes ou internationales » - LS2009-061 (CT-LS2009-061)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention totalisant 3 000 \$ aux athlètes et clubs sportifs suivants :

- Raphaël Pelletier (patinage artistique), pour le « Défi de l'Est et de l'Ouest

du Canada », à Mississauga en Ontario, du 2 au 9 décembre 2009, pour un montant de 200 \$;

- Pierre-Ludovic Duclos-Lasnier (tennis), pour la compétition « France F19 Futures 2009 », à La Roche-sur-Yon en France, du 20 au 25 octobre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Gabriella Duclos-Lasnier (athlétisme), pour les « Jeux de la Francophonie », à Beyrouth au Liban, du 27 septembre au 7 octobre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Michaël Lapointe (taekwondo), pour le « Championnat du monde de taekwondo », à Mar del Plata en Argentine, du 27 au 30 novembre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Laurence Beaulieu-Carbonneau (escrime), pour le « Circuit de la North American Cup », à Kansas City aux États-Unis, le 8 novembre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Audrey De Ladurantaye (taekwondo), pour le « Championnat du monde de taekwondo », à Mar del Plata en Argentine, du 25 au 29 novembre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Jade Dusablon (natation), pour la compétition « Paul Bergen Jr International SC Championships », en Orégon aux États-unis, du 11 au 13 décembre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Association de soccer de Beauport (soccer), pour le « Championnat canadien des clubs », à Winnipeg, au Manitoba, du 7 au 12 octobre 2009, pour un montant de 500 \$;
- Soccer CRSA inc. (soccer), pour le « Championnat canadien », à Edmonton en Alberta, du 7 au 12 octobre 2009, pour un montant de 500 \$.

CE-2009-2290 Approbation du procès-verbal de correction de la séance du comité exécutif tenue le 23 septembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de correction de la séance du comité exécutif tenue le 23 septembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

CE-2009-2291 Adjudication d'un contrat de services d'agence de voyage lors de déplacements hors Québec, pour la période de la date d'adjudication du contrat au 31 octobre 2010 (VQ-41761) - AP2009-637

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Les Voyages Laurier Du Vallon », le contrat de services d'agence de voyage, pour répondre aux besoins des différents services et arrondissements de la Ville, lors de déplacements hors Québec, pour la période de la date d'adjudication du contrat au 31 octobre 2010, selon les prix unitaires soumis, conformément à la demande de soumissions par voie d'invitation écrite VQ-41761 et à sa soumission en date du 15 octobre 2009.

CE-2009-2292 Abolition de cinq (5) postes d'employée et d'employé manuel, création de six (6) postes au Service des travaux publics et création d'un poste de menuisier au Service de la gestion des immeubles - RH2009-1135 (CT-RH2009-1135)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse trois (3) postes de technicien-opérateur au traitement de l'eau potable (postes nos 28157, 28158 et 28159) et deux (2) postes de technicien-opérateur à l'assainissement des eaux (postes nos 28160 et 28161);
- 2° crée sept (7) postes d'employée et employé manuel selon la nomenclature présentée à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel, avec effet le 1^{er} novembre 2009;
- 3° autorise les virements de fonds d'un montant maximal de 54 573 \$ en provenance des frais généraux - salaires autres, au budget du Service des travaux publics. Ces virements budgétaires seront effectués au fur et à mesure des nominations.

CE-2009-2293 Entente hors cour pour le règlement grief SPOQ-2007-01 - RH2009-1136 (CT-RH2009-1136)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente hors cour intervenue entre la Ville de Québec et le « Syndicat du personnel occasionnel de Québec », pour le règlement du grief SPOQ-2007-001;
- 2° les représentants du Service des ressources humaines à signer au nom de la Ville de Québec ladite entente;
- 3° le versement du montant à monsieur Nicolas Grenier sur lequel les parties se sont entendues, et à le créditer, aux seules fins de détermination du rang d'ancienneté, du nombre d'heures convenu comme si elles avaient été effectuées.

CE-2009-2294 Abolition d'un poste de professionnel créé en 2008 à la direction d'ExpoCité - RH2009-1165

Il est résolu que le comité exécutif abolisse le poste créé en 2008 (poste no 27028), des emplois régis par la convention collective de l'« Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec », à la direction d'ExpoCité.

CE-2009-2295 Abolition de deux (2) postes de préposé à l'accueil et à la réception à temps partiel, création d'un poste d'agent au traitement des requêtes à temps plein, à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et nomination de madame Josée Giguère (ID. 037675) - RH2009-1169 (CT-RH2009-1169)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse deux (2) postes de préposé à l'accueil et à la réception à temps partiel, classe 1 (postes nos 26673 et 26674), à l'échelle de traitement des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec;
- 2° crée un poste d'agent au traitement des requêtes à temps plein, classe 3, à l'échelle de traitement des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec, à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- 3° nomme madame Josée Giguère (ID. 037675), en qualité d'employée régulière, à l'emploi d'agente au traitement des requêtes, classe 3, à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, avec effet le 30 novembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-2296 Transfert du poste de directeur de la planification des événements, classe 4, de la direction du Service de la culture, à la Division direction adjointe d'ExpoCité et remplacement de monsieur Jocelyn Caron (ID. 005284) - RH2009-1178 (CT-RH2009-1178)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° transfère le poste de directeur de la planification des événements, classe 4 (poste no 28601), de la direction du Service de la culture, à la Division direction adjointe d'ExpoCité;
- 2° remplace monsieur Jocelyn Caron (ID. 005284), employé permanent, à l'emploi de directeur de la planification des événements, classe 4, à la Division direction adjointe d'ExpoCité, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-2297 Modification du contrat individuel de travail liant la Ville de Québec et madame Francine Laurent (ID. 034361), directrice adjointe au Cabinet de la mairie - développement économique et investissements - RH2009-1179 (CT-RH2009-1179)

Il est résolu que le comité exécutif modifie le contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et madame Francine Laurent (ID. 034361), responsable des dossiers relatifs au TGV et à la mobilité durable, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda du contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2298 Mesure administrative à l'endroit de monsieur Frank Berton, constable au Service de police - RH2009-1184

Il est résolu que le comité exécutif maintienne la suspension administrative, avec solde, du constable Frank Berton jusqu'à la fin de l'enquête du Service de police de la Ville.

CE-2009-2299 Désapprobation du *Règlement R.A.4V.Q. 100* pour non-conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, au *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990 et au *Règlement numéro 207* et ses amendements - AT2009-294

Il est résolu que le comité exécutif désapprouve le *Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 41173Ha, 41099Fb, 42011Ha, 42012Fb et 42124Hb, R.A.4V.Q. 100*, pour cause de non-conformité au *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement numéro 207* et ses amendements).

Les motifs de désapprobation sont les suivants :

- le *Règlement R.A.4V.Q. 100* est non conforme au schéma d'aménagement quant aux zones 42140Fb et 42141Fb, puisque la grille des spécifications de ces zones prévoit que la classe d'usage A1 culture sans élevage est autorisée dans la zone, alors que celle-ci est située dans une aire de grande affectation du sol urbaine au plan des grandes affectations de l'annexe A du schéma et que l'agriculture sans élevage n'est pas autorisée dans une aire urbaine;
- le *Règlement R.A.4V.Q. 100* est non conforme au Plan directeur d'aménagement et de développement quant aux zones 42140Fb et 42141Fb, puisque la grille des spécifications de ces zones prévoit que la classe d'usage A1 culture sans élevage est autorisée dans la zone, alors que celle-ci est située dans une aire de grande affectation résidentielle urbaine et que les usages agricoles et forestiers ne sont pas autorisés dans une aire d'affectation résidentielle urbaine.

CE-2009-2300 Nomination de madame Christiane Bois pour siéger au sein du Comité de commémoration de la Ville de Québec - DG2009-128

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Christiane Bois, conseillère, à titre de présidente du Comité de commémoration de la Ville de Québec, en remplacement de madame Denise Trudel

CE-2009-2301 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 12 et 16 novembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 12 et 16 novembre 2009, tel qu'ils ont été rédigés.

CE-2009-2302 Création d'un poste de conseiller cadre au Commissariat aux relations internationales et affectation de monsieur Louis Bourcier (ID. 025678) - RH2009-1200 (CT-RH2009-1200)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste régulier de conseiller-cadre au Commissariat aux relations internationales;
 - 2° affecte monsieur Louis Bourcier (ID. 025678), employé permanent, à l'emploi de conseiller cadre au Commissariat aux relations internationales, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
 - 3° autorise un virement de fonds de 11 800 \$ des frais généraux divers, au Commissariat aux relations internationales.
-

CE-2009-2303 Relais de la flamme olympique de Vancouver 2010 - DT2009-118 (CT-DT2009-118)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion d'un accord de contribution à intervenir entre la Ville de Québec et le « ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles », relativement au versement d'une contribution de 65 000 \$, pour la réalisation des activités de célébration le 2 décembre 2009, dans le cadre du Relais de la flamme olympique, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'accord joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° un virement de fonds de 65 000 \$ du poste contingent de proximité, vers le budget d'opération du Bureau du développement touristique et des grands événements, à l'activité 9880110 (Relais de la flamme olympique), pour la tenue du Relais de flamme olympique le 2 décembre prochain;

Toute somme reçue en contrepartie pour la réalisation de cet événement servira à réduire d'autant le montant provenant du poste contingent de proximité.

- 3° le Bureau du développement touristique et des grands événements à dépenser la somme de 80 000 \$ provenant du Patrimoine canadien, afin de réaliser la célébration du 2 décembre 2009;
- 4° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Assemblée nationale du Québec », pour l'utilisation du terrain de la place de l'Assemblée-Nationale, afin de réaliser la célébration du Relais de la flamme olympique le 2 décembre 2009, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2304 Règlement hors cour relativement au dossier 200-17-008486-078 - Remac Innovateurs Industriels inc. c. Ville de Québec c. Génivar Société en Commandite et Technisol inc. - AJ2009-139 (CT-AJ2009-139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Québec et Remac Innovateurs Industriels inc. dans le dossier de la cour supérieure 200-17-008486-078;
- 2° autorise le paiement d'un montant de 90 000 \$ en guise de règlement hors cour, complet et final, sans admission aucune de la réclamation contre la Ville de Québec, en capital, intérêts et frais;
- 3° autorise les procureurs de la Ville de Québec, Giasson et Associés avocats à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement hors cour, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

CE-2009-2305 Organismes sans but lucratif - Renouvellement de la couverture d'assurance responsabilité civile des organismes et d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants, du 30 novembre 2009 au 30 novembre 2010 - AJ2009-140

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° accepte les conditions de renouvellement pour la période du 30 novembre 2009 au 30 novembre 2010 de BFL Canada, représentée par l'Union des municipalités du Québec, pour le contrat d'assurance responsabilité civile, d'assurance des administrateurs et dirigeants, incluant l'assurance accident des administrateurs et bénévoles des organismes de la Ville, pour une limite de 5 000 000 \$ par événement et une limite d'ensemble de 5 000 000 \$ par année, ainsi qu'une franchise de 1 000 \$ assumée par la Ville, le tout pour un montant d'environ 63 043 \$ de prime incluant les taxes, conformément au renouvellement proposé par BFL Canada;
- 2° autorise le Service des affaires juridiques, à verser, lorsque requis, la limite de 1 000 \$ par événement (franchise) pour la responsabilité civile; elle constitue la seule contribution de la Ville à la garantie accordée à ces organismes;
- 3° déclare que la Ville de Québec n'a pas d'obligation envers les organismes concernant la protection de leurs biens et que les organismes qui bénéficient de la couverture d'assurance des biens d'une valeur de 5 000 \$ devront assumer la franchise de 500 \$ et la perte excédant la couverture;
- 4° autorise la directrice de la Division du droit pénal et de la responsabilité civile, du Service des affaires juridiques, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

La séance est levée à 15h10

Richard Côté
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc